

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT TENUE, CONFORMÉMENT À LA LOI, LE :

MERCREDI 17 JUIN 2026, À 16:30 HEURES

À L'ÉDIFICE CENTRE MUNICIPAL LOUIS-ARMAND-SAVARIA, SITUÉ AU 1580, CHEMIN DU FER-À-CHEVAL À SAINTE-JULIE, PROVINCE DE QUÉBEC

Étaient présents :

Monsieur Patrick Marquès	Président et Délégué de la Ville de Carignan
Monsieur Mario Lemay	Vice-Président et Délégué de la Ville de Sainte-Julie
Monsieur Daniel Plouffe	Délégué de la Municipalité de Calixa-Lavallée
Madame Alexandra Labbé	Déléguée de la Ville de Chambly
Madame Maud Allaire	Déléguée de la Ville de Contrecoeur
Madame Magalie Taillon	Déléguée de la Ville de McMasterville
Monsieur Marc-André Guertin	Délégué de la Ville de Mont-Saint-Hilaire
Madame Mélanie Villeneuve	Déléguée de la Ville d'Ottburn Park
Madame Lise Ferland	Déléguée substitut de la Ville de Richelieu
Monsieur Simon Lacoste	Délégué de la Ville de Saint-Amable
Madame Kim Méthot	Déléguée de la Ville de Saint-Basile-le-Grand
Madame Marilyn Nadeau	Déléguée de la Municipalité de Saint-Jean-Baptiste
Monsieur Sylvain Casavant	Délégué de la Municipalité de Saint-Mathias-sur-Richelieu
Monsieur Normand Teasdale	Délégué de la Municipalité de St-Mathieu-de-Beloeil
Monsieur Martin Damphousse	Délégué de la Ville de Varennes
Madame Katherine R. L'Heureux	Déléguée de la Municipalité de Verchères

Formant le quorum requis sous la présidence de Monsieur Patrick Marquès.

Étaient également présents :

Monsieur Marco Carrier	Directeur de police
Madame Marie-Claude Veilleux	Greffière-adjointe

Étaient absents :

Monsieur Daniel Picard	Délégué de la Ville de Beloeil
Monsieur Pascal Smith	Directeur secrétaire-trésorier

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal du Conseil d'Administration du 27 mai 2026;
4. Ratification des actes posés par le Comité Exécutif lors de la séance tenue le 12 mai 2026;

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

5. Ressources humaines – Résolutions;

- 5.1 Ratification d'embauches
- 5.2 Départs volontaires
- 5.3 Technicienne aux ressources humaines – Confirmation de statut
- 5.4 Départ à la retraite – Inspecteur aux normes professionnelles et au développement organisationnel
- 5.5 Modification à l'organigramme – Police – Recommandation du CE
- 5.6 Lettre d'entente avec la Fraternité – Reconnaissance de l'ancienneté cumulée à la Régie – Échelon salarial et nombre d'heures de congé annuel – Autorisation de signature
- 5.7 Transaction et quittance – Grief 2025-002
- 5.8 Conditions de travail des employés cadres

6. Administration et finances – Résolution;

- 6.1 Protocole d'entente relative à l'octroi d'une subvention à la RIPRSL pour l'exercice financier 2025-2026 pour soutenir sa participation au comité ACCÈS CANNABIS – Autorisation de signature
- 6.2 Demande de prix 2026-TI-001 – Support logiciels de constats électroniques – Renouvellement 2026-2027
- 6.3 Adoption de la liste des comptes à payer

7. Avis de motion – Projets de règlements – Politiques – Adoption;

8. Dépôt de documents;

- 8.1 Correspondance – Aucun document déposé
- 8.2 Tableau des mouvements de personnel
- 8.3 Tableau des effectifs

9. Varia;

10. Période de questions;

11. Clôture de la séance.

POINT 1 **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le Président déclare la séance ouverte. Il est 16:31 heures.

CA-26-3093

POINT 2 **RÉSOLUTION** **Adoption de l'ordre du jour**

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Maud Allaire
APPUYÉ PAR Monsieur Marc-André Guertin

ET RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit et est adopté tel que déposé au Conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

- CA-26-3094** **POINT 3**
RÉSOLUTION
Adoption du procès-verbal du Conseil d'Administration du 27 mai 2026
- ATTENDU QUE chacun des membres du Conseil a reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 27 mai 2026;
- ATTENDU l'article 333 de la Loi sur les Cités et Villes et l'article 201 du Code Municipal du Québec;
- EN CONSÉQUENCE :
- IL EST PROPOSÉ PAR Madame Maud Allaire
APPUYÉ PAR Madame Marilyn Nadeau
- ET RÉSOLU :**
- QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 27 mai 2026 par le Conseil d'Administration soit et est approuvé tel que présenté au Conseil.
- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.
-
- CA-26-3095** **POINT 4**
RÉSOLUTION
Ratification des actes posés par le Comité Exécutif lors de la séance tenue le 12 mai 2026
- ATTENDU que chacun des membres du Conseil a reçu une copie du procès-verbal de la réunion du Comité Exécutif du 12 mai 2026;
- EN CONSÉQUENCE :
- IL EST PROPOSÉ PAR Madame Maud Allaire
APPUYÉ PAR Monsieur Simon Lacoste
- ET RÉSOLU :**
- QUE le Conseil d'Administration :
- prenne acte du procès-verbal du Comité Exécutif du 12 mai 2026;
 - entérine les décisions prises par le Comité Exécutif lors de la réunion du 12 mai 2026.
- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.
-
- POINT 5**
RESSOURCES HUMAINES – RÉSOLUTIONS
-
- CA-26-3096** **POINT 5.1**
RÉSOLUTION
Ratification d'embauches
- ATTENDU qu'il y avait lieu d'embaucher des agents auxiliaires;
- ATTENDU qu'il y avait lieu d'embaucher une technicienne aux ressources humaines;

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

ATTENDU que le comité de sélection, pour les postes d'agents auxiliaires, a retenu les candidatures de :

- Benjamin St-Onge
- Morgane Lafleur
- Guillaume Roy
- Sarah Gallant
- Justin Walsh Daudelin
- Felix Cyr
- Erika Alejandra Champutiz Recalde

ATTENDU que le comité de sélection, pour le poste de technicienne aux ressources humaines, a retenu la candidature de :

- Sandy Borges

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Daniel Plouffe
APPUYÉ PAR Madame Maud Allaire

ET RÉSOLU :

DE RATIFIER l'embauche des personnes suivantes, à compter du 3 juin 2026, à titre d'agents auxiliaires de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent :

- Benjamin St-Onge
- Morgane Lafleur
- Guillaume Roy
- Sarah Gallant
- Justin Walsh Daudelin
- Felix Cyr
- Erika Alejandra Champutiz Recalde

DE RATIFIER l'embauche de la personne suivante, à compter du 15 juin 2026, à titre de technicienne aux ressources humaines de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent :

- Sandy Borges

DE SOUHAITER la bienvenue à ces personnes au sein de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA-26-3097

POINT 5.2 RÉSOLUTION Départs volontaires

ATTENDU que la personne suivante a quitté volontairement son emploi de préposé aux communications surnuméraire :

- Jason Lépine-Gaudette

ATTENDU qu'il y a lieu de confirmer par résolution cette fin d'emploi;

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Normand Teasdale
APPUYÉ PAR Madame Magalie Taillon

ET RÉSOLU :

DE CONFIRMER la fin d'emploi au sein de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent de la personne suivante comme préposé aux communications surnuméraire et DE LA RENDRE effective au 10 juin 2026 :

- Jason Lépine-Gaudette

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA-26-3098

POINT 5.3 RÉSOLUTION

Technicienne aux ressources humaines – Confirmation de statut

ATTENDU les dispositions de l'article 5.08.2 de la convention collective des employés de bureau et des préposés aux communications de la Régie;

ATTENDU que la personne suivante a complété sa période d'essai de six (6) mois comme technicienne aux ressources humaines :

- Madame Catherine Poulin;

ATTENDU la correspondance de Madame Geneviève Laliberté, Conseillère aux ressources humaines;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Sylvain Casavant
APPUYÉ PAR Madame Katherine R. L'Heureux

ET RÉSOLU :

DE CONFIRMER la nomination de Madame Catherine Poulin au poste de technicienne aux ressources humaines de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent et ce, rétroactivement au 8 décembre 2025;

DE FÉLICITER Madame Catherine Poulin pour cette réussite de période de probation et lui SOUHAITER bon succès pour la suite au sein de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA-26-3099

POINT 5.4 RÉSOLUTION

Départ à la retraite – Inspecteur aux normes professionnelles et au développement organisationnel

ATTENDU la décision de Monsieur Christian Cameron, après trente-deux (32) années de service, de prendre sa retraite;

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

ATTENDU la correspondance de Madame Geneviève Laliberté, Conseillère aux ressources humaines, précisant la fin d'emploi de Monsieur Christian Cameron au 30 juin 2026;

ATTENDU que Monsieur Christian Cameron est inspecteur aux normes professionnelles et au développement organisationnel au sein de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Alexandra Labbé
APPUYÉ PAR Madame Kim Méthot

ET RÉSOLU :

DE CONFIRMER la fin d'emploi, au sein de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent, de Monsieur Christian Cameron et de la rendre effective au 30 juin 2026;

DE REMERCIER chaleureusement Monsieur Christian Cameron pour l'ensemble de son travail au sein de la Régie intermunicipale de Police Richelieu-Saint-Laurent.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

POINT 5.5

Modification à l'organigramme – Police – Recommandation du CE

Compte tenu des discussions en cours de séance, le présent point a été modifié afin de se lire ainsi :

CA-26-3100

RÉSOLUTION

Création d'un poste temporaire de capitaine aux normes professionnelles

ATTENDU le départ à la retraite de l'Inspecteur Christian Cameron au 30 juin 2026;

ATTENDU qu'il y a lieu de remplacer ce poste qui sera vacant à compter du 1^{er} juillet 2026;

ATTENDU la recommandation du Directeur de police de muter Monsieur Bruno Bouchard à la fonction de capitaine aux normes professionnelles;

ATTENDU qu'il n'est pas prévu par l'administration de combler le poste d'« *Inspecteur aux normes professionnelles et développement organisationnel* » tant que le Conseil d'Administration n'en aura pas décidé autrement;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Maud Allaire
APPUYÉ PAR Madame Magalie Taillon

ET RÉSOLU :

DE CRÉER le poste temporaire de capitaine aux normes professionnelles;

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

DE MUTER Monsieur Bruno Bouchard à la fonction de capitaine aux normes professionnelles à compter du 1^{er} juillet 2026;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA-26-3101

POINT 5.6 RÉSOLUTION

Lettre d'entente avec la Fraternité – Reconnaissance de l'ancienneté cumulée à la Régie – Échelon salarial et nombre d'heures de congé annuel – Autorisation de signature

ATTENDU QUE les parties sont liées par une convention collective (ci-après la « Convention collective ») signée le 20 septembre 2022 venant à échéance le 31 décembre 2027;

ATTENDU QUE les parties souhaitent s'entendre afin de favoriser le retour à la Régie d'anciens policiers, en fonction des besoins organisationnels et des profils recherchés;

ATTENDU QUE la Régie conserve l'entière discrétion d'accepter ou de refuser toute candidature d'un ancien policier souhaitant réintégrer l'organisation et la décision de la Régie à cet égard ne peut faire l'objet d'aucune contestation de la part du candidat et/ou de la Fraternité;

ATTENDU QUE les parties désirent reconnaître l'ancienneté cumulée antérieurement à la Régie aux fins de certains bénéfices;

ATTENDU la lettre d'entente soumise aux membres du Conseil d'Administration sur ce sujet;

ATTENDU les représentations formulées par le Directeur de police;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Simon Lacoste
APPUYÉ PAR Madame Lise Ferland

ET RÉSOLU :

D'AUTORISER le Directeur de police, Monsieur Marco Carrier, à signer la lettre d'entente conformément au texte soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA-26-3102

POINT 5.7 RÉSOLUTION **Transaction et quittance – Grief 2025-002**

CONSIDÉRANT QU'un dossier d'employé est strictement confidentiel et ce, tant en vertu du *Code civil du Québec, de la Charte des droits et libertés de la personne, de la Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé et de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, qui constituent les pièces législatives de référence en la matière, la salariée visée ne sera pas désignée à la présente;

CONSIDÉRANT que la Salariée a été embauchée comme « *Préposée aux communications surnuméraire* » par l'Employeur le 6 novembre 2023;

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

CONSIDÉRANT que le Syndicat et la Salariée ont déposé le grief 2025-002 le 7 octobre 2025 afin de contester le congédiement de la Salariée le 3 septembre 2025;

CONSIDÉRANT que la Salariée a déposé une plainte contre son Syndicat le 23 février 2026 en vertu des articles 47.2 et suivants du *Code du travail*;

CONSIDÉRANT que la Salariée a déposé une réclamation à la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (ci-après : « CNESST ») dans le dossier portant le numéro 519147664 laquelle a été refusée le 20 février 2026;

CONSIDÉRANT que la Salariée a formulé une demande de révision de la décision de la CNESST, portant le numéro R-519147664-001, laquelle a été refusée le 22 mai 2026 par la *Direction générale de la révision administrative*;

CONSIDÉRANT que, dans le cadre du grief 2025-002, la Salariée et le Syndicat réclament que la Salariée soit indemnisée pour toutes pertes subies en lien avec son congédiement;

CONSIDÉRANT que les Parties en sont arrivées à une entente réglant à l'amiable le Grief 2025-002, la plainte en 47.2 du Code du travail déposée contre le Syndicat et la réclamation de la Salariée à la CNESST portant le numéro 519147664, ainsi que tout litige passé, présent ou futur, les ayant opposées ou étant susceptible de les opposer en raison de tout fait découlant directement ou indirectement du Grief, de la plainte en 47.2 du *Code du travail*, de la réclamation à la CNESST, de l'emploi et/ou de la fin d'emploi de la Salariée, et ce, sans admission de quelque nature que ce soit, de part et d'autre;

CONSIDÉRANT la Transaction et Quittance soumise aux membres du Conseil d'administration

CONSIDÉRANT les représentations formulées séance tenante par le Directeur secrétaire-trésorier résumant les termes de la Transaction et Quittance;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Marc-André Guertin
APPUYÉ PAR Monsieur Normand Teasdale

ET RÉSOLU :

D'AUTORISER le Directeur secrétaire-trésorier, Monsieur Pascal Smith, à signer la Transaction et Quittance conformément au texte soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA-26-3103

POINT 5.8 RÉSOLUTION Conditions de travail des employés cadres

ATTENDU la présentation réalisée dans le cadre d'une rencontre préparatoire à la séance du Conseil d'Administration du 22 avril 2026;

ATTENDU que cette présentation portait sur les négociations qui se sont déroulées pour la modification de certaines conditions de travail des

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

employés cadres de la Régie intermunicipale de police Richelieu Saint Laurent;

ATTENDU l'orientation obtenue par les membres du Conseil d'Administration lors de cette rencontre;

ATTENDU que, suite aux discussions avec les membres du Conseil d'Administration ce jour, la direction a porté une attention particulière aux mots utilisés afin de clarifier certaines clauses et prévenir d'éventuels conflits d'interprétation;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Lise Ferland
APPUYÉ PAR Monsieur Sylvain Casavant

ET RÉSOLU :

D'ACCEPTER le Recueil des conditions de travail des employés cadres de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent pour valoir jusqu'au 31 décembre 2035;

D'AUTORISER le Directeur de Police, le Directeur secrétaire-trésorier et le Président de la Régie à signer l'original du Recueil des conditions de travail des employés cadres de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

POINT 6

ADMINISTRATION ET FINANCES – RÉSOLUTIONS

CA-26-3104

POINT 6.1

RÉSOLUTION

Protocole d'entente relative à l'octroi d'une subvention à la RIPRSL pour l'exercice financier 2025-2026 pour soutenir sa participation au comité ACCÈS CANNABIS –Autorisation de signature

ATTENDU QUE les corps de police, malgré la légalisation du cannabis, conservent le mandat de réprimer les infractions criminelles relatives au cannabis en vertu de la *Loi sur le cannabis* (L.C. 2018, ch. 16), notamment en matière d'approvisionnement illégal;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec, par la création du Comité Actions concertées pour contrer les économies souterraines (ACCES) Cannabis (ci-après appelé le « Comité ») vise à enrayer le commerce illégal du cannabis au Québec;

ATTENDU QUE le Comité mise sur la concertation entre les corps de police du Québec et les ministères et les organismes gouvernementaux du Québec concernés;

ATTENDU QUE le Comité appuie l'action des corps de police pour intensifier la répression des réseaux d'approvisionnement illégaux du cannabis au Québec afin de réduire l'accessibilité du cannabis illicite pour les jeunes afin de les protéger des dangers de l'usage de cette substance, de même que de diriger les consommateurs adultes actuels vers un marché légal et plus sécuritaire, contribuant ainsi aux efforts gouvernementaux de lutte contre l'évasion fiscale;

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

ATTENDU QUE les corps de police membres du Comité s'engagent à mener des enquêtes visant à démanteler les réseaux illégaux de fabrication et de distribution de produits du cannabis;

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale de police de Richelieu Saint-Laurent (ci-après appelé « RÉGIE ») est représentée par l'Association des directeurs de police du Québec (ci-après appelée « ADPQ ») au Comité;

ATTENDU QUE le MINISTRE souhaite octroyer et verser une subvention à la RÉGIE afin de rembourser certaines dépenses découlant de sa participation à ce Comité;

ATTENDU QU'en vertu des paragraphes 1° et 2° de l'article 9 ainsi que l'article 9.1 de la *Loi sur le ministère de la Sécurité publique* (RLRQ, c. M 19.3), les fonctions du ministre de la Sécurité intérieure consistent notamment à assurer l'application des lois relatives à la police et à favoriser et à promouvoir la coordination des activités policières;

ATTENDU le protocole d'entente soumis pour la période allant du 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2026;

ATTENDU les représentations faites par le Directeur de police;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Alexandra Labbé
APPUYÉ PAR Monsieur Normand Teasdale

ET RÉSOLU :

D'AUTORISER le Directeur de police, Marco Carrier, à signer l'original du protocole d'entente conformément au libellé du texte remis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA-26-3105

POINT 6.2 RÉSOLUTION

Demande de prix 2026-TI-001 - Support logiciels de constats électroniques – Renouvellement 2026 2027

ATTENDU que la Régie doit procéder au renouvellement du contrat pour le service de support technique et de mise à jour informatique de ses logiciels de gestion des constats électroniques pour la période du 1^{er} juillet 2026 au 30 juin 2027;

ATTENDU que les logiciels nécessaires à la gestion des constats électroniques ont été acquis de l'entreprise ACCEO Solutions Inc., Division GTechna (Montréal, QC);

ATTENDU QU'en référence à l'article 33, premier alinéa, paragraphe 2° de la LCOM (*Loi sur les contrats des organismes municipaux*), ils sont les seuls à posséder l'expertise et les connaissances nécessaires pour pouvoir effectuer l'entretien de nos équipements spécialisés. ACCEO Solutions Inc possède un droit fondé sur une licence exclusive;

ATTENDU que le contrat d'entretien liant la Régie et ACCEO Solutions Inc., Division GTechna (Montréal, QC) prend fin le 30 juin 2026;

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

ATTENDU le rapport de Madame Elise Tremblay, coordonnatrice aux ressources matérielles, recommandant d'accorder le contrat d'un (1) an soit du 1^{er} juillet 2026 au 30 juin 2027 pour montant total de 40 915,62 \$ avant les taxes applicables;

ATTENDU que cette dépense est payable par les activités financières 2026, plus particulièrement au poste financier numéro 02-210-93-525;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Mélanie Villeneuve
APPUYÉ PAR Monsieur Sylvain Casavant

ET RÉSOLU :

D'ACCORDER à l'entreprise ACCEO Solutions Inc., Division GTechna (Montréal, QC), pour une période d'un (1) an soit du 1^{er} juillet 2026 au 30 juin 2027, le contrat pour le service de support technique et de mise à jour informatique des logiciels de gestion des constats électroniques de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent;

D'AUTORISER le paiement d'une somme de 40 915,62 \$ plus les taxes applicables à l'entreprise ACCEO Solutions Inc., Division GTechna (Montréal, QC) pour ledit contrat;

D'AUTORISER le Responsable des technologies de l'information et des télécommunications ou, en son absence, le Directeur secrétaire-trésorier à signer ledit contrat d'entretien.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA-26-3106

POINT 6.3 RÉSOLUTION

Adoption de la liste des comptes à payer

ATTENDU les listes des comptes à payer incluant les registres de chèques et les listes des paiements manuels déposées séance tenante aux points 6.3 a) et b);

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Marc-André Guertin
APPUYÉ PAR Madame Marilyn Nadeau

ET RÉSOLU :

QUE les comptes à payer, pour un total de 1 524 397,24 \$ soient acceptés et que la Directrice des finances et de la trésorerie ou, en son absence, le Directeur secrétaire-trésorier, soit autorisé à en faire les paiements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

POINT 7 AVIS DE MOTION – PROJETS DE RÈGLEMENTS – POLITIQUES – ADOPTION

Aucun sujet n'est traité.

POINT 8 DÉPÔT DE DOCUMENTS

POINT 8.1 CORRESPONDANCE – AUCUNE CORRESPONDANCE

Aucune correspondance n'a été déposée

POINT 8.2 TABLEAU DES MOUVEMENTS DE PERSONNEL

Il est procédé au dépôt du tableau des mouvements de personnel.

POINT 8.3 TABLEAU DES EFFECTIFS

Il est procédé au dépôt du tableau des effectifs.

POINT 9 VARIA

Aucun sujet additionnel n'est traité.

POINT 10 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

CA-26-3107 POINT 11 RÉSOLUTION Clôture de la réunion

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Normand Teasdale
APPUYÉ PAR Madame Maud Allaire

ET RÉSOLU :

QUE la séance soit et est levée, tous les points à l'ordre du jour étant épuisés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

PASCAL SMITH
Directeur secrétaire-trésorier

PATRICK MARQUÈS
Président